ART. 2 OCTIES N° 749

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

« juin ».

AMENDEMENT

N º 749

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 2 OCTIES

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :
« mai »
le mot :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la date de remise du rapport sur la fiscalité des non-résidents adoptée par l'Assemblée en première lecture, soit avant le 1^{er} juin au lieu du 1^{er} mai 2020.